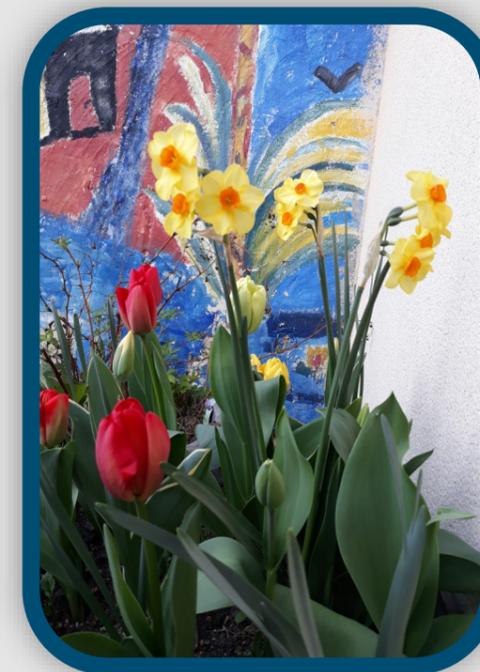




TILLY



DECEMBRE 2023



SOMMAIRE

- Le mot du mairepage 2
- Le conseil municipalpage 3
- Etat-Civil.....page 4
- Scolairepage 5
- La vie de la Commune pages 6 à 8
- Tarifs communauxpage 9
- Les associations pages 10 à 13
- Environnement
& Cadre de vie pages 14 & 15
- Services et solidaritépage 16 & 17
- Petite enfance, jeunessepage 18
- Infos pratiques.....page 19
- Urbanismepage 20
- Adresses utilespage 21
- Finances pages 22 & 23



En cette fin d'année 2023, revenons sur quelques projets et réalisations mis en œuvre pour améliorer le quotidien des tilloises et tillois.

Le projet d'aménagement des bâtiments communaux du 9 bis Grand Rue est maintenant bien défini: il concerne la création de 2 logements locatifs et d'une salle communale. La phase étude est terminée et l'obtention des subventions a été finalisée. L'appel d'offres va être lancée et le chantier commencera, nous l'espérons, au 1er semestre 2024.

Après plusieurs mois sans agent technique, le recrutement de Frantz MOUSSU a pu se faire à partir du 1er Août. Je remercie Eric HARDY pour son travail au cours de toutes ces années passées au service de la commune.

Comme chaque année, le Conseil municipal et moi-même serons heureux de vous accueillir le **samedi 6 janvier 2024 à partir de 18h30** à la salle polyvalente pour célébrer ensemble la nouvelle année.

Je vous souhaite de passer de belles et heureuses fêtes de fin d'année.

Jean-Claude ROBIN

FINANCES : BUDGET 2023

BUDGET 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
OPERATIONS REELLES			
011 Charges à caractère général	172 518,70 €	013 Atténuations de charges	- €
012 Charges de personnel	67 574,39 €	70 Produits des services du domaine	7 400,00 €
014 Atténuations de produits	23 241,97 €	73 Impôts et taxes	227 600,00 €
65 Autres charges courantes	128 865,57 €	74 Dotations subventions et participation	16 982,00 €
66 Charges financières	4 000,00 €	75 Autres produits de gestion courante	9 341,00 €
022		76 Produits financiers	- €
		77 Produits exceptionnels	- €
Total dépenses réelles		Total recettes réelles	
	396 200,63 €		261 323,00 €
OPERATIONS D'ORDRE			
042 Transfert entre sections			
023 Virement à la section investiss,	86 300,00 €		
Total dépenses d'ordre		Total recettes d'ordre	
	86 300,00 €		- €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE		TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	
	482 500,63 €		261 323,00 €
002 Résultat reporté n-1		002 Résultat reporté N-1	
			221 177,63 €
TOTAL DEPENSES =		TOTAL RECETTES =	
	482 500,63 €		482 500,63 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
OPERATIONS REELLES			
10 Dotations et fonds divers	- €	10 dotations et fonds divers	75 289,15 €
16 Emprunts et dettes assimilées	20 000,00 €	13 Subventions d'investissement	645 957,99 €
20 Immobilisations incorporelles	33 722,95 €	16 Emprunts	50 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	5 920,00 €	4582 Opérations sous mandat	- €
23 Immobilisations en cours	826 617,36 €		
27 Autres immobilisations financières	- €		
020 Dépenses imprévues			
4581 Opérations sous mandat	- €		
Total dépenses réelles		Total recettes réelles	
	886 260,31 €		771 247,14 €
OPERATIONS D'ORDRE			
041 Opérations patrimoniales	- €	040 Transfert entre sections	- €
		041 Opérations patrimoniales	- €
		021 Virement de la section de fonctionn.	86 300,00 €
Total dépenses d'ordre		Total recettes d'ordre	
	- €		86 300,00 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE		TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	
	886 260,31 €		857 547,14 €
001 Résultat reporté n-1		001 Résultat reporté n-1	
	- €		28 713,17 €
TOTAL DEPENSES =		TOTAL RECETTES =	
	886 260,31 €		886 260,31 €

FINANCES : COMPTE ADMINISTRATIF 2022

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES		RECETTES	
OPERATIONS REELLES			
11 Charges à caractère général	41 337,92 €	70 Produits des services et du domaines	10 844,65 €
12 Charges de personnel	69 387,39 €	73 Impôts et taxes	304 276,12 €
14 Atténuations de produits	20 946,97 €	74 Dotations et participations	28 792,12 €
65 Autres charges courantes	149 154,64 €	13 Atténuations de charges	116,46 €
		75 Autres produits de gestion courante	6 491,98 €
Total dépenses de gestion courante	280 826,92 €	Total recettes de gestion courante	350 521,33 €
66 Charges financières	3 668,64 €	76 Produits financiers	18,50 €
67 Charges exceptionnelles	- €	77 Produits exceptionnels	- €
22 Dépenses imprévues	- €		
Total dépenses réelles	284 495,56 €	Total recettes réelles	350 539,83 €
OPERATIONS D'ORDRE			
42 Opérations d'ordre transfert entre sections		42 Opérations d'ordre transfert entre sections	
23 Virement à la section investiss.	- €		
Total dépenses d'ordre	- €	Total recettes d'ordre	- €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	284 495,56 €	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	350 539,83 €
002 Résultat reporté n-1		002 Résultat reporté N-1	199 722,51 €
TOTAL DEPENSES =	284 495,56 €	TOTAL RECETTES =	550 262,34 €
RESULTAT DE CLOTURE FONCTIONNEMENT = 265 766,78 €			

SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES		RECETTES	
OPERATIONS REELLES			
20 Immobilisations incorporelles	8 277,05 €	13 Subventions	9 269,01 €
21 Immobilisations corporelles	8 806,39 €	16 Emprunts et dettes assimilées	- €
23 Immobilisations en cours	47 267,64 €		
Total dépenses d'équipement	64 351,08 €	Total recettes d'équipement	9 269,01 €
10 Dotations et fonds divers		10 dotations et fonds divers	13 174,81 €
16 Emprunts et dettes assimilées	34 629,19 €	1068 Excédent de fonctionn. capitalisé	- €
27 Créances s/particuliers et autres pers	- €	27 Créances s/particuliers et autres pers	
Total dépenses financières	34 629,19 €	Total recettes financières	13 174,81 €
Total dépenses réelles	98 980,27 €	Total recettes réelles	22 443,82 €
45 Opérations pour le compte de tiers	- €	45 Opérations pour le compte de tiers	- €
OPERATIONS D'ORDRE			
40 Opérations d'ordre transfert entre sections	- €	40 opérations d'ordre transfert entre sections	
		21 Virement de la section de fonctionn.	- €
Total dépenses d'ordre	- €	Total recettes d'ordre	- €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	98 980,27 €	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	22 443,82 €
001 Résultat reporté n-1	- €	001 Résultat reporté n-1	105 249,62 €
TOTAL DEPENSES =	98 980,27 €	TOTAL RECETTES =	127 693,44 €
RESULTAT DE CLOTURE INVESTISSEMENT = 28 713,17 €			
RESULTAT DE CLOTURE GLOBALE = 294 479,95 €			

RESTES A REALISER SUR INVESTISSEMENT		RESTES A REALISER SUR INVESTISSEMENT	
RESTES A REALISER à reporter sur n+1 =	189 260,31 €	RESTES A REALISER à reporter sur n+1 =	115 957,99 €

LE CONSEIL MUNICIPAL



Jean-Claude ROBIN, Maire



Claude SAYAGH, 1er Adjoint



Caroline DOUBLIER, 2ème Adjointe



Manuel HENRY



Jean-Yves LE SOURD



Brigitte REY



Aurélie VERBRUGGHE



Pascal DEBUYSÈRE



Michaël HADENGUE



Thomas ROBIN



Florence GLANARD



Yohann LEPORE-BACHELET



Stéphane AUDUREAU



Michel GLANARD

Mairie de Tilly
8 Grand rue
78790 TILLY

Tél. 01 30 42 53 36

Mail : mairie-tilly78@orange.fr

Heures d'ouverture du secrétariat
au public

Lundi de 14 h à 16 h

Mardi de 9 h 30 à 11 h 30

Jeudi de 17 h à 19 h



Venez visiter le site
de la mairie sur
mairie-tilly78.fr

Communauté de Communes du
Pays Houdanais

22, Porte d'Epéron
78550 MAULETTE
T 01 30 46 82 80
F 01 30 46 15 75

ccph@cc-payshoudanais.fr





TILLY en quelques chiffres...

Nombre d'habitants au recensement 2020 : 509
 Nombre d'habitations : 248
 Superficie de la commune : 780 hectares
 Longueur de voirie : 10 917 mètres

LE PERSONNEL COMMUNAL

Secrétaire de mairie
 Aline HARDEMAN
Agent technique
 Frantz MOUSSU
Agent de service
 Marie-Claire BERTHOLLE

Etat-Civil

Naissances

Le 12 mars 2023 Julia BURLET
 Le 25 avril 2023 Sofia CLAUDON
 Le 20 juin 2023 Ambre LEPRETRE
 Le 24 octobre 2023 Flavio MAHE



Félicitations aux heureux parents

Mariage :

Le 13 mai 2023 Sylvie RIBAS & Alexis MAXIN
 Le 10 juin 2023 Emmanuelle FAUCHIER-MAGNAN & Félix LAFFONT
 Le 16 décembre 2023 Sabine LOMENEDE & Hervé CREVEL



Nos meilleurs vœux de bonheur

Décès

Le 18 janvier 2023 Brigitte ROBIN, à l'âge de 62 ans
 Le 11 mai 2023 Hélène VEZINES, à l'âge de 74 ans



Condoléances aux familles endeuillées



ADRESSES UTILES

EAU



SAUR
 6 route du Petit Clos
 78490 GALLUIS
 Tél : 01 77 78 80 01
 Numéro d'urgence 24/24 : 01 77 78 80 09
<https://www.saurclient.fr>

TELEPHONE



Agence ORANGE de Mantes-la-Jolie
 19 rue Gambetta
 78200 MANTES LA JOLIE
 Tél : 01 34 00 18 60
www.orange.fr

ELECTRICITE



S.I.C.A.E. E.L.Y
 33 rue de la Gare
 78910 TACOIGNIERES
 Tél : 01 34 94 68 00
 Dépannage Tél : 01 34 94 68 01
<https://www.sicae-ely.fr>

ASSAINISSEMENT



S.P.A.N.C. (Service Public d'Assainissement Non Collectif)
 Communauté de communes du Pays Houdanais
 Porte d'Epernon
 78550 MAULETTE
 Tél : 01 30 46 82 80
<https://www.cc-payshoudanais.fr>

DECHETS



SIEED
 29 Bis, Rue de la Gare
 78890 GARANCIERES
 Tél. 01 34 86 65 49
www.sieed.fr

SOUS-PREFECTURE



18-20, rue de Lorraine
 78200 Mantes-la-jolie
 Tél. 01 30 92 74 00 - Fax 01 30 94 76 87
 Horaires : lundi au vendredi de 8h45 à 15h45.
<http://www.yvelines.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Sous-prefecture-de-Mantes-la-Jolie>

HOTEL DES IMPOTS



1 place Jean Moulin
 78201 Mantes-la-jolie
 Tél. 01 34 79 49 00
<https://www.impots.gouv.fr/portail/>

GENDARMERIE



Brigade de Septeuil
 106, route Saint-Corentin
 78790 Septeuil
 Tél : 01 34 97 28 70 ou le 17
<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/>

POMPIERS



Centre de secours de Bréval
 8 rue du Vieux Chêne
 78980 Bréval
 Tél. : 18

Agences postales



Dammartin :
 12, Grande Rue
 78111 Dammartin-en-Serve
 Du lundi au vendredi de 14h30 à 17h –
 Le samedi de 9h à 12h

Septeuil

1 Rue Maurice Cléret
 78790 SEPTEUIL
 Le lundi de 9h à 12h—Le mercredi de 9h à 12h—Le vendredi de 14h à 17h
<https://tarifs-postaux.fr>

ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE



COLLECTE DES DECHETS

Collecte des ordures ménagères (conteneur vert) et emballages (conteneur jaune) : **le Vendredi**
Collecte des déchets verts (conteneur marron) : **le Vendredi - d'Avril à Décembre**

Il est conseillé de sortir vos conteneurs la veille au soir. Le ramassage peut se faire de très bonne heure et vos ordures risquent de rester devant votre porte.
Pensez à rentrer vos conteneurs après passage des éboueurs, pour la sécurité de tous.

Encombrants :

Depuis le 1er janvier 2022, la collecte des encombrants se fait uniquement sur rendez-vous.

Chaque foyer peut bénéficier de deux collectes des encombrants par an.
Pour prendre rendez-vous sur le site : www.sieed.fr > espace particuliers
Téléphone : 01 34 86 65 49



Verres:

Une colonne à verre est située à côté de la salle polyvalente.

Vous pouvez amener directement aux 4 déchèteries du réseau SIEED (dont la plus proche est à Houdan,) tous les déchets qui ne peuvent être collectés par les camions.
Un badge est nécessaire pour accéder aux différentes déchèteries, il est délivré par le SIEED, le formulaire de demande est disponible sur le site du syndicat.

Les demandes de Bac sont à saisir directement sur le site internet du SIEED.

A PARTIR DU 1er JANVIER 2024

Dans la continuité des changements apportés par les lois de transition énergétique pour la croissance verte (TECV) puis la loi anti gaspillage pour une économie circulaire (AGEC), le **TRI DES BIODECHETS est effectif au 1er janvier 2024.**

Pour les habitants du SIEED, cela signifie que les biodéchets (déchets alimentaires ou de cuisine) ne devront plus être mis dans la poubelle couvercle VERT, mais **VALORISES SUR PLACE** (exemple : poules, composteurs, espace réservé dans le jardin, etc...) »

Des composteurs sont mis à disposition par le SIEED. Des informations sur le site du SIEED : www.sieed.fr

Collecte des ordures ménagères
Vendredi
Collecte des emballages
Vendredi

Déchets verts
Vendredi (d'Avril à Décembre) -
1 Semaine sur 2 en Juillet / Août
Ramassage des encombrants
Sur Rendez-vous

Vous avez un doute sur un objet à jeter :
rendez-vous sur le site du SIEED : <http://www.sieed.fr>

SCOLAIRE

Les communes de Tilly et Mondreville sont regroupées en un syndicat scolaire et les enfants sont répartis sur deux écoles

Ecole de Tilly

Matin : de 8h30 à 11h30
(ouverture des portes à 8h20)
Après-midi : de 13h20 à 16h20

Ecole de Mondreville

Matin : de 8h40 à 11h40
(ouverture des portes à 8h30)
Après-midi : 13h30 à 16h30

LES EFFECTIFS 2023-2024

Ecole de Mondreville : 36 élèves

Classe de Petite et Moyenne Section: 16 élèves
Classe de Grande Section et CP: 20 élèves

Ecole de Tilly : 36 élèves

Classe de CE1 et CE2: 20 élèves
Classe de CM1 et CM2: 16 élèves

Soit un total de 72 élèves sur le RPI



Pascaline MAISONNEUVE & Aurélie MOLINA

INSCRIPTIONS RENTREE SCOLAIRE 2024-2025

Enfants concernés : Enfants nés en 2020 et/ou enfants nouvellement arrivés dans la commune.
Pour cela, il faudra dans un premier temps vous rendre à la mairie muni des documents suivants :

- Le livret de famille
- Un justificatif de domicile (facture, ...)
- Le carnet de santé de l'enfant

Dans un deuxième temps, il vous faudra rencontrer la directrice à l'école de Mondreville.
Les inscriptions peuvent se faire à partir du mois de janvier

SIVOS DE MONDREVILLE-TILLY

Les élus du Syndicat Intercommunal à vocation scolaire de Mondreville-Tilly :

Madame Cynthia DOMENECH Présidente

Madame Caroline DOUBLIER, Vice-Présidente.

Les élus de Tilly délégués au SIVOS de Mondreville-Tilly : Michaël HADENGUE, Caroline DOUBLIER, Jean-Claude ROBIN et Florence GLANARD.

Pour tous renseignements sur les services périscolaires, vous pouvez consulter le blog du SIVOS en tapant l'adresse suivante :

<http://sivosmondrevilletilly.unblog.fr>

L'équipe du SIVOS est joignable par téléphone au 01 30 42 59 64 de 7 h à 8 h 30 et de 10 h 30 à 19 h 00, et le secrétariat au 06.72.68.29.39 les mercredis de 9h à 12h et les vendredis de 9h à 12h et de 13h30 à 17h. sivos.mt@orange.fr : secrétariat du syndicat
inscriptionscantine.sivosmt@gmail.com : inscription ou annulation de repas.

LES TRAVAUX 2023

- Fibre posée à la mairie et à l'école



Nouveaux aménagements pour réduire la vitesse :

- Zones 30, Hameau des Millerus et bourg.
- STOP, Rue du Moulin à Vent



Fin de l'enfouissement des réseaux et pose des candélabres, Chemin Creux



INFOS PRATIQUES

RECENSEMENT MILITAIRE

Vous venez d'avoir 16 ans ? Pensez à vous faire recenser.

Modalités :

Se présenter à la mairie du domicile avec votre carte d'identité, et le livret de famille de vos parents.

Rappel : Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics (permis de conduire y compris).



Le Passeport et la Carte Nationale d'Identité



Les demandes de passeports et de CNI peuvent se faire dans n'importe quelle mairie en France à **condition qu'elle soit équipée d'une borne biométrique**. La commune de Tilly n'est pas dotée de cet équipement.



Il est possible de faire une pré-demande en ligne sur le site sécurisé : <https://ants.gouv.fr/>

Ensuite il convient de se rendre en mairie muni du numéro de dossier et des pièces justificatives demandées lors de la pré-demande. Le Passeport et la CNI seront à retirer dans la mairie où la demande a été déposée.

Attention renseignez-vous avant de vous rendre en mairie, la plupart sont sur rendez-vous.

Les listes électorales

Pour vous inscrire sur les listes électorales, vous pouvez vous rendre en mairie muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile ou bien vous inscrire sur le site service-public.fr

En cas de doute, vous pouvez vérifier votre inscription électorale au lien suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788>

Les jeunes qui atteindront 18 ans avant les élections seront inscrits d'office dans la commune de leur recensement militaire.



Que vous soyez un Particulier, un Professionnel ou une Association, le Ministère de l'intérieur met en ligne différentes téléprocédures, formulaires CERFA et conseils, pour vous accompagner dans vos démarches administratives quotidiennes,

Les **démarches** mises en oeuvre par le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sont accessibles par le portail www.service-public.fr

PETITE ENFANCE - JEUNESSE

avec la CCPH



LES CRECHES ET MICRO CRECHES

La Communauté de Communes du Pays Houdanais met à disposition des familles **résidant sur le territoire**, des équipements d'accueil communautaires pour les enfants âgés de 2 mois et demi à 4 ans. Ces structures « petite enfance » permettent à vos enfants de connaître une première expérience de vie sociale et de participer à des activités d'éveil.

Le Relais Communautaire d'Assistant(e)s Maternel(le)s met en relation les parents employeurs et les assistantes maternelles et les aide dans leurs démarches.

Contact : Communauté de Communes du Pays Houdanais
22 Porte d'Épernon
78550 MAULETTE
Tél : 01 30 46 82 85

LES CENTRES DE LOISIRS

La Communauté de Communes du Pays Houdanais met à disposition des familles des « Accueils de Loisirs Sans Hébergement », pour les enfants âgés de 3 à 11 ans révolus.

Ce service propose des activités de loisirs tout au long de l'année les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Tous les enfants résidant sur la Communauté de Communes du Pays Houdanais peuvent être accueillis dans n'importe quel des centres situés sur le territoire. Aujourd'hui, 9 accueils de loisirs communautaires fonctionnent.

Ces centres sont gérés soit par des associations locales, que la CCPH subventionne, soit confiés par la CCPH à un prestataire (l'IFAC 78). Les participations financières des familles sont adaptées à leurs revenus, et une des premières actions de la politique « Enfance Jeunesse » de la CCPH a été de mettre en place une grille tarifaire unique en fonction des quotients familiaux pour tous les accueils de loisirs du territoire.

Les participations financières des familles sont adaptées à leurs revenus, et une des premières actions de la politique « Enfance Jeunesse » de la CC du Pays Houdanais a été de mettre en place une grille tarifaire en fonction des quotients familiaux applicable à tous les accueils de loisirs du territoire.

LE SECTEUR "JEUNES"

Activités sportives, manuelles ou culturelles, ateliers, sorties, soirées, stages à thèmes, mini-camps... de quoi satisfaire toutes les envies de vos adolescents !

La Communauté de Communes propose un programme d'animations sur chaque période de vacances scolaires (sauf le mois d'août). Les activités se déroulent majoritairement sur les après-midi (sauf si elles requièrent toute la journée). Les horaires de fonctionnement sont propres à chaque activité. Tous les jeunes résidant sur le Pays Houdanais âgés de 12 à 17 ans (révolus) peuvent y participer !

Fonctionnement

En tant que responsable légal, vous devez effectuer une inscription chaque année. Vous devrez alors remplir un dossier administratif répondant aux exigences réglementaires en matière d'accueil de mineurs.

Les programmes d'activités sont envoyés à chaque inscrit (il est également diffusé dans chaque mairie et sur le site Internet de la CCPH). A la réception de ce programme, chaque jeune peut s'inscrire sur les activités de son choix en fonction des places proposées.

Sur chaque journée de fonctionnement 1 à 5 activités variées sont proposées. L'équilibre du planning se fait entre activités sportives, activités artistiques et culturelles, activités de formation, et activités de loisirs (dans le but de satisfaire le plus grand nombre). Le programme se fait également entre activités que l'on peut proposer sur le territoire (en lien avec les associations ou les prestataires locaux, ou en animation directe sur les différents équipements du pays Houdanais), et activités hors territoire sur lesquelles les jeunes ne peuvent s'y déplacer par leurs propres moyens (exemple : cinéma, patinoire, bowling...).

Exemples d'activités proposées par le secteur "Jeunes" :

Équitation, golf, tir à l'arc, céramique, stage radios, catamaran, formation premiers secours, patinoire, jungle laser, cinéma, bowling, tournoi de jeux vidéos, sorties culturelles sur Paris, Parc Astérix, diverses activités sportives (sports collectifs, badminton, tennis de table), accro branches, journées à la mer, soirées spectacles...

Joindre le service « jeunes »

Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, Jeudi de 13h30 à 19h00

Tél : 01 30 46 82 91

Pour tous renseignements complémentaires, consulter le site de la CCPH (www.cc-payshoudanais.fr)

LA VIE DE LA COMMUNE

Manifestations communales et commémorations

Vide Grenier du 16 Avril 2023

Après quelques années d'absence, le vide grenier a fait son retour sous un beau soleil de printemps.

Le prochain aura lieu le Dimanche 28 avril 2024



Cérémonie du 08 mai 2023



14 Juillet 2023

Le traditionnel rendez-vous du 14 juillet à la salle polyvalente, a cette année débuté dans l'après-midi, par des jeux pour les petits et les grands. Il s'est poursuivi par un buffet et une soirée dansante.

Les Yvelines font leur cinéma 22 Août 2023

Cette année, pour la 1ère fois, la commune de Tilly a participé à l'opération « Les Yvelines font leur cinéma ».

Environ 100 personnes se sont déplacées Place de l'Amiral de Grasse pour la projection du film « All Inclusive » (2019).

Avant la projection, chacun a pu se restaurer grâce à la présence d'un food-truck et se désaltérer grâce à la buvette tenue par quelques conseillers.



11 novembre 2023





URBANISME

Le 6 septembre 2017 la commune de Tilly a approuvé le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Celui-ci est consultable sur le site internet de la mairie : <https://www.mairie-tilly78.fr/> Il est nécessaire de le consulter avant toute demande de travaux afin de vérifier si ceux-ci respectent les règles d'urbanisme.

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOIT
Tuiles (réfection de toiture) : DP
Auvent, préau
• < 20 m² : DP
• > 20 m² : PC
Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation
• < 5 m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
• < 20 m² : DP

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :
DP

FAÇADE, RAVALEMENT : DP

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTERIEURES : DP

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)
• Surélévée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : aucune formalité
• Surélévée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : DP
• Surélévée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : PC

GARAGE
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : DP
• > 20 m² : PC
• Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : DP

PISCINE
• < 10 m² non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
• < 100 m² ouverte : DP
• < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : DP
• > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : PC

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE
DP

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : DP
• > 20 m² : PC

CABANE BOIS OU BÉTON
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : DP
• > 20 m² : PC

PORTAIL
DP

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :
• Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
• Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².
Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur Service-Public.fr

Pour connaître les travaux soumis à déclaration, vous pouvez vous rendre sur le site de la mairie : <https://www.mairie-tilly78.fr/> onglet urbanisme.

Lorsque des travaux sont effectués sans autorisation, les administrés s'exposent à des sanctions et à un blocage lors de la vente potentielle car le bien n'est plus conforme. Il faut donc déposer à ce moment des déclarations de travaux qui font perdre du temps (parfois plusieurs mois) sur la vente.

Vous souhaitez déposer un dossier de permis de construire ou une déclaration préalable de travaux : vous trouverez tous les renseignements concernant les grandes règles d'urbanisme ainsi que les imprimés à télécharger sur le site www.service-public.fr (rubrique particulier/logement/urbanisme).

Les plans cadastraux sont consultables sur le site cadastre.gouv.fr
Le cadastre est aussi consultable en accès libre sur le site de la CCPH : payshoudanais.infotp.com

Les dossiers devront impérativement être composés du nombre d'exemplaires et de pièces jointes indiqués sur l'imprimé Cerfa de demande, plus un exemplaire supplémentaire pour l'Architecte des Bâtiments de France lorsque la propriété est située dans le périmètre du château de Tilly.

A partir du 1er janvier 2022, vous pouvez déposer vos dossiers d'urbanisme à l'adresse mail suivante : urbatilly78@orange.fr



TARIFS COMMUNAUX AU 1ER JANVIER 2023

Location de la salle polyvalente

300 € pour les habitants de Tilly (sous-location interdite)
600 € pour les habitants extérieurs à la commune.

Renseignements et réservation auprès du secrétariat de mairie



Abonnement tennis



TARIF ANNUEL

60,00 € par adulte	100,00 € par couple ou deux membres de la même famille
40,00 € par enfant (jusqu'à 14 ans)	80,00 € : carte d'invitation annuelle
5,00 € : carte d'invitation d'une heure	10,00 € : caution clé

Pour tous renseignements éventuels et inscriptions, s'adresser à Claude SAYAGH au 06.70.38.86.38

Cimetière

Concession perpétuelle : 700 € la concession de 1,00 m x 2,00 m

Columbarium

Par case		Renouvellement
Durée	Montant	
5 ans	200,00 €	A l'issue de la période renouvellement possible par tranche de 5 ans (au tarif en vigueur pour une concession de 5 ans au moment du renouvellement)
10 ans	300,00 €	
15 ans	400,00 €	
20 ans	500,00 €	
25 ans	600,00 €	
30 ans	700,00 €	

Jardin du souvenir (dispersion des cendres) : 150 € (plaque non incluse).



LES ASSOCIATIONS

Club des aînés



Le Club des Aînés se réunit un mardi tous les 15 jours, de 14 à 16 h, à la salle des fêtes de Tilly.

Un goûter est servi vers 16h et toutes les fins de mois nous fêtons les anniversaires du mois.

33 personnes sont inscrites autour des diverses activités proposées : belote, triomino, rummikub lettres ou chiffres, yams, tarot.

L'année dernière, le Club a organisé les animations suivantes :

Un repas de Noël au restaurant La Jument Verte

La galette des rois

Un petit loto

Une journée à Dieppe

et le buffet de fin d'année avec animation musicale.

Nous vous attendons encore nombreux cette année



Le Bureau du Club des Aînés

Présidente :
Brigitte Rey
06 51 71 34 83

Vice-Présidente et
Trésorière :
Françoise Hienard
06 50 50 92 960

Secrétaire :
Yvette Dequen
06 08 52 88 37

ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE

Quelques règles essentielles de bon voisinage à respecter pour le bien-être de tous

Stop aux bruits inutiles

Tout type de bruit (domestique, lié à une activité professionnelle, culturelle, sportive, de loisirs...) ne doit pas porter atteinte à la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit.

Un aboiement continu, une mobylette qui pétarade, les cris répétés d'un enfant... sont autant de nuisances sonores à proscrire systématiquement.

Bruits de chantier

Ils sont autorisés :

- Entre 7h et 20h du lundi au vendredi et entre 8 h et 19 h le samedi (sauf jours fériés)

Exception faite aux interventions d'utilité publique urgente.



Appareils bruyants, outils de bricolage (perceuse, raboteuse, scie) **ou de jardinage** (tondeuse à gazon, motoculteur...)

Ils sont autorisés :

- De 8h30 à 12h et 14h à 19h30 du lundi au vendredi
- De 9h à 12h et 15h à 19h le samedi
- De 10h à 12h les dimanches, jours fériés

Tapage nocturne

Entre 22 heures et 7 heures du matin : les bruits ou tapage injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de 3^e classe.

Code pénal : R 623-2

Bien vivre avec les animaux



Déjections canines

Les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les déjections de leur animal.

Nuisances sonores

Il est interdit de jour comme de nuit, de laisser crier ou gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des animaux dans un logement, un local commercial, sur un balcon, dans une cour ou un jardin, un enclos attenant ou non à une habitation, susceptibles par leur comportement, de porter atteinte à la tranquillité publique.

Nourrir des animaux

Déposer des graines ou de la nourriture en tous lieux publics, cours ou autres parties d'immeuble pour y attirer les animaux errants (chats ou pigeons), est interdit lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ou d'attirer les rongeurs.

Animaux errants

Les animaux ne doivent pas divaguer sur la voie publique et doivent pouvoir être immédiatement identifiables (puce ou tatouage). Le cas contraire, ils pourront être conduits en fourrière.

Chenilles processionnaires

Afin d'éviter une prolifération des chenilles processionnaires, il est demandé à chacun de procéder au retrait rapide du nid.

ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE

Respecter les lieux publics

Balayage des rues

Dans les voies où le balayage n'est pas assuré par la municipalité, les propriétaires riverains sont tenus de balayer ou de faire balayer devant leur façade sur une largeur égale à celle du trottoir.

Abandonner des déchets

Il est interdit d'abandonner, de déposer ou de jeter des débris, sur tout ou partie de la voie publique, trottoirs.

Jeter un papier au sol, vider le cendrier de sa voiture dans le caniveau ou abandonner des déchets sur la voie publique est rigoureusement interdit.



Jardiner sans brûler

Il est interdit de brûler tout déchet à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels. Les déchets végétaux de jardinage sont considérés comme des déchets ménagers. Ils peuvent donc être déposés gratuitement par les particuliers à la déchetterie. En cas d'infraction, vous risquez une amende de 4^e classe de 450€.

Planter sans dépasser

Sans mur

La plantation d'une haie de séparation entre deux propriétés doit respecter les consignes suivantes :

- Une distance minimale de 0,50 m de la ligne séparatrice pour les arbustes ne dépassant pas 2 mètres.
- Une distance minimale de 2 m de la ligne séparatrice pour les arbustes destinés à dépasser 2 mètres.

La distance se mesure à partir du milieu du tronc ; la hauteur se mesure à partir du sol.

Avec mur

- Mur mitoyen, la distance est mesurée à partir du milieu du mur.
- Mur appartenant au voisin, distance à partir de la face du mur qui donne chez vous.
- Mur vous appartenant, distance à partir de la face du mur orienté vers le voisin.

Toutes plantations ne respectant pas ces distances, peuvent être soumises à une demande d'élagage ou d'arrachage de la part de votre voisin. Celui-ci n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent. Mais, il a le droit absolu d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparatrice.

Plantations le long de voies publiques

L'entretien est à la charge du propriétaire riverain, dont la responsabilité est engagée en cas d'accident.



Eviter les jambes cassées

En hiver, riverains, propriétaires ou locataires doivent dégager la neige accumulée sur les trottoirs devant leur domicile ou leur magasin, ainsi que d'y répandre du sel en cas de verglas.

Pour les habitats collectifs, il appartient aux syndicats de prendre les mesures qui s'imposent.

En cas de problème, la personne accidentée peut entreprendre des poursuites contre le riverain négligent car "chacun est responsable du dommage qu'il a causé non seulement par son fait, mais encore

par sa négligence ou par son imprudence".

Code général des collectivités territoriales et du Règlement sanitaire départemental

Que faire en cas de litige ?

Essayez d'abord un arrangement à l'amiable : exposez calmement à votre voisin les perturbations qu'il occasionne. S'il n'y a pas de résultat, envoyez une lettre recommandée avec mise en demeure.

Puis, passé un certain délai, saisissez un médiateur, les forces de l'Ordre ou le Tribunal d'Instance selon les cas. La présence d'un avocat n'est pas nécessaire.

LES ASSOCIATIONS

Rencontres Musicales au fil de l'Eau

ReMuE

Rencontres musicales

En février 2023, annoncé par la presse, eut lieu devant un public nombreux un concert flûte et harpe en hommage au grand flûtiste Roger Bourdin, par Béatrice Bellocq et Anne Ricquebourg.

Des estampes de Valérie Loiseau et des poèmes de Brigitte Robin, membre fondatrice de ReMuE décédée en janvier, ont pu être admirés.

TILLY. Deux instruments, double hommage

Offrir des prestations d'artistes de haut niveau dans des lieux éloignés des grandes scènes pour un tarif le moins élevé possible : c'est le but qui se sont fixé les membres de l'association Rencontres Musicales au fil de l'Eau (ReMuE).

Ce dimanche 19 février, pour le premier concert de l'année, deux musiciennes officieront. La flûtiste Béatrice Bellocq, par ailleurs directrice artistique de l'association, sera accompagnée par la harpiste Anne Ricquebourg.

Un voyage vers l'Europe de l'Est
Le programme des œuvres présentées a été conçu autour d'un double hommage.

En premier lieu, le duo jouera les œuvres composées par Roger Bourdin. « C'était un flûtiste très célèbre, précise Béatrice Bellocq. J'ai été sa dernière élève au conservatoire de Versailles. Ce fut cette année le

centenaire de sa naissance. »

« Connu du grand public sans forcément être identifié, Roger Bourdin est notamment l'auteur d'une impressionnante liste de mémoires pour le titre de Jacques Daltroff. Il est cinq Neufes, Paris s'éveille.

« Avec Anne Ricquebourg, nous avons aussi voulu avoir

une pensée pour les pays de la Dalmatie, une région des Balkans dont les frontières ont été disputées tout au long du XIX^e siècle. »

« Nous emmenons le public dans un voyage à travers différents styles et cultures », promet Béatrice Bellocq.

« Avec Anne Ricquebourg, nous avons aussi voulu avoir

une pensée pour les pays de la Dalmatie, une région des Balkans dont les frontières ont été disputées tout au long du XIX^e siècle. »

« Nous emmenons le public dans un voyage à travers différents styles et cultures », promet Béatrice Bellocq.

« Avec Anne Ricquebourg, nous avons aussi voulu avoir

une pensée pour les pays de la Dalmatie, une région des Balkans dont les frontières ont été disputées tout au long du XIX^e siècle. »

« Nous emmenons le public dans un voyage à travers différents styles et cultures », promet Béatrice Bellocq.

« Avec Anne Ricquebourg, nous avons aussi voulu avoir

une pensée pour les pays de la Dalmatie, une région des Balkans dont les frontières ont été disputées tout au long du XIX^e siècle. »

« Nous emmenons le public dans un voyage à travers différents styles et cultures », promet Béatrice Bellocq.

« Avec Anne Ricquebourg, nous avons aussi voulu avoir

une pensée pour les pays de la Dalmatie, une région des Balkans dont les frontières ont été disputées tout au long du XIX^e siècle. »

« Nous emmenons le public dans un voyage à travers différents styles et cultures », promet Béatrice Bellocq.

« Avec Anne Ricquebourg, nous avons aussi voulu avoir

une pensée pour les pays de la Dalmatie, une région des Balkans dont les frontières ont été disputées tout au long du XIX^e siècle. »

« Nous emmenons le public dans un voyage à travers différents styles et cultures », promet Béatrice Bellocq.

« Avec Anne Ricquebourg, nous avons aussi voulu avoir

une pensée pour les pays de la Dalmatie, une région des Balkans dont les frontières ont été disputées tout au long du XIX^e siècle. »

« Nous emmenons le public dans un voyage à travers différents styles et cultures », promet Béatrice Bellocq.

« Avec Anne Ricquebourg, nous avons aussi voulu avoir

une pensée pour les pays de la Dalmatie, une région des Balkans dont les frontières ont été disputées tout au long du XIX^e siècle. »

« Nous emmenons le public dans un voyage à travers différents styles et cultures », promet Béatrice Bellocq.

« Avec Anne Ricquebourg, nous avons aussi voulu avoir

une pensée pour les pays de la Dalmatie, une région des Balkans dont les frontières ont été disputées tout au long du XIX^e siècle. »

« Nous emmenons le public dans un voyage à travers différents styles et cultures », promet Béatrice Bellocq.

« Avec Anne Ricquebourg, nous avons aussi voulu avoir

une pensée pour les pays de la Dalmatie, une région des Balkans dont les frontières ont été disputées tout au long du XIX^e siècle. »

« Nous emmenons le public dans un voyage à travers différents styles et cultures », promet Béatrice Bellocq.

« Avec Anne Ricquebourg, nous avons aussi voulu avoir

une pensée pour les pays de la Dalmatie, une région des Balkans dont les frontières ont été disputées tout au long du XIX^e siècle. »

« Nous emmenons le public dans un voyage à travers différents styles et cultures », promet Béatrice Bellocq.

« Avec Anne Ricquebourg, nous avons aussi voulu avoir

une pensée pour les pays de la Dalmatie, une région des Balkans dont les frontières ont été disputées tout au long du XIX^e siècle. »

« Nous emmenons le public dans un voyage à travers différents styles et cultures », promet Béatrice Bellocq.

« Avec Anne Ricquebourg, nous avons aussi voulu avoir

une pensée pour les pays de la Dalmatie, une région des Balkans dont les frontières ont été disputées tout au long du XIX^e siècle. »

« Nous emmenons le public dans un voyage à travers différents styles et cultures », promet Béatrice Bellocq.

« Avec Anne Ricquebourg, nous avons aussi voulu avoir

une pensée pour les pays de la Dalmatie, une région des Balkans dont les frontières ont été disputées tout au long du XIX^e siècle. »

« Nous emmenons le public dans un voyage à travers différents styles et cultures », promet Béatrice Bellocq.

« Avec Anne Ricquebourg, nous avons aussi voulu avoir

une pensée pour les pays de la Dalmatie, une région des Balkans dont les frontières ont été disputées tout au long du XIX^e siècle. »

« Nous emmenons le public dans un voyage à travers différents styles et cultures », promet Béatrice Bellocq.

« Avec Anne Ricquebourg, nous avons aussi voulu avoir

une pensée pour les pays de la Dalmatie, une région des Balkans dont les frontières ont été disputées tout au long du XIX^e siècle. »



A la flûte, Béatrice Bellocq (à gauche) et à la harpe, Anne Ricquebourg (à droite).



En mars et juillet, ReMuE a organisé avec des poètes invité.es aux lavoirs de Gressey et Montchauvet, des incantations pour l'eau, bien commun de l'humanité. Une partie du public a à cette occasion raconté des souvenirs d'enfance au bord de ces lavoirs.



Fin septembre, les journées ReMuE proposaient un atelier, un récital poésie & flûte avec Catherine Jarrett, et un concert du Trio Atypique (flûte, saxophone et harpe) avec des œuvres françaises mélodieuses.

Des sculptures de Sandrine Ars-Coignard embellissaient la salle. Sonia et Caroline nous ont offert un savoureux verre de l'amitié.

Une action de sensibilisation pour les élèves de l'école de Tilly avait eu lieu la veille, avec la jeune élève harpiste Vanessa.

Prochain concert **dimanche 28 janvier 2024 à 16h** : flûte et violoncelle

👉 Renseignements : ReMuE.asso@laposte.net

👉 Informations ateliers d'écriture (français ou allemand) : antemanha@hotmail.fr

👉 ReMuE est sur Facebook [@RemueTilly](https://www.facebook.com/RemueTilly)
et sur le site <https://www.ivane-beatrice-bellocq.eu/remue/>

LES ASSOCIATIONS

Espace 6



Toute l'équipe d'Espace 6 vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Nous vous remercions pour votre soutien dans les moments difficiles que nous avons connus et de votre fidélité depuis plus de 20 ans.

Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine et espérons que 2024 sera source de joie et de partage.

Catherine THEILLARD Présidente d'Espace 6



LES ASSOCIATIONS

Tilly Animations

TILLY
ANIMATIONS

M. Jean-Pierre
Pichafroy

06 52 37 32 54

tilly.animations@hotmail.fr

En 2023, l'association Tilly Animations a organisé en janvier, la Galette des Rois, en avril, la cueillette des œufs de Pâques et en juin, la sortie au Parc de la Bocasse, avec un franc succès pour ces trois manifestations.

Par manque de bénévoles, notamment pour l'installation de la salle, nous n'avons pu organiser de loto.

Pour 2024, nous faisons appel à toutes les bonnes volontés pour rejoindre l'association et permettre ainsi l'organisation de manifestations à destination des Tillois et Tilloises.

Vous pouvez contacter par téléphone Jean Pierre Pichafroy au 06 52 37 32 54 ou par mail tilly.animations@hotmail.com

Dans l'attente de vous compter parmi nous, recevez nos meilleurs vœux pour l'année 2024 !

